

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
12 Mai 2017**

OBJET : Acquisition d'un local 183 Bd de la Libération 13001 Marseille.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 12 Mai 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver l'acquisition, sous réserve de la faisabilité technique et juridique du projet départemental, d'installation d'une maison du bel Age, d'un local en rez-de-chaussée d'un immeuble situé 183 Bd de la Libération 13001 Marseille, au prix de 94 000 €, plus les honoraires de l'agence d'un montant de 3 384 € (3% HT du montant du bien + TVA à 20%), soit un montant total de 97 384 €
- d'autoriser la signature du compromis et de l'acte définitif d'acquisition, ainsi que tout document se rapportant à cette transaction,
- d'approuver le montant des affectations et leurs modifications comme indiqué dans le rapport et les documents figurant en annexe.

La dépense d'un montant de 97 384 € ainsi que les frais notariés non connus à ce jour, seront imputés sur les crédits figurant au chapitre 21 du budget départemental.

A l'unanimité
Mme RUBIROLA s'abstient

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée